



Conseil de quartier CAZAUX

Compte-rendu de réunion
Jeudi 19 octobre 2017

Cabinet du Maire
Démocratie participative
05 56 22 38 72
proximite@latestedebuch.fr
quartiers@latestedebuch.fr

Le conseil de quartier de Cazaux s'est réuni le jeudi 19 octobre 2017 à 18h - Mairie de Cazaux.

Etaient présents :

- Madame Monique GUILLON, Présidente du Conseil de quartier
- Monsieur Jacques CAMPOT
- Monsieur Alain CLOUE
- Monsieur Claude LAFON
- Monsieur José PARACCHINI
- Monsieur Daniel LUTZ
- Madame Virginie CASTAGNET
- Madame Anne-Marie THOMAS

En présence de :

- Madame Loretta LAHON-GRIMAUD, Adjointe au Maire
- Monsieur Emmanuel RICHARD, Commissaire de Police
- Monsieur Jean-Michel LOUBANEY, Chef de la Police municipale
- Monsieur Fabrice PETIT, Directeur de Cabinet
- Madame Mauri NADEAU, Administratif

Excusés :

- Monsieur Nicolas HENIN, Conseiller municipal
- Monsieur Daniel LACOSTE
- Monsieur Cédric MALLEVRE
- Madame Véronique LEFEVRE
- Madame Martine BROCAS

Madame Monique GUILLON, Présidente du Conseil de quartier de Cazaux, ouvre la séance à 18 h. Elle remercie M. Emmanuel RICHARD, Commissaire de Police d’Arcachon et M. Jean-Michel LOUBANEY, chef de la Police municipale de La Teste de Buch, d’avoir accepté son invitation.

I. Dialogue avec le Commissaire de police et le Chef de la police municipale

Le Bassin d’Arcachon en 2017 a vu une hausse de la délinquance. Le signalement par les personnes témoins de délits est très important. Il s’agit de réagir immédiatement pour rapporter les faits à la police. Ce maillage entre la population et les forces de sécurité fonctionne. Il est essentiel.

Vitesse

- 📌 Les conseillers demandent davantage de contrôles et le positionnement de radars pédagogiques sur les axes principaux.
 - 📌 La police a dernièrement effectuée des contrôles, rue Jean Lavigne ; 4 verbalisations sur 88 passages. Il s’agit, pour tous, d’adapter notre vitesse à notre environnement. Le respect de l’autre notamment du plus faible (piétons, cyclistes..) doit être gardé à l’esprit.
 - 📌 En un an, deux cent permis ont été supprimés sur le Bassin (alcool, vitesse, stupéfiants).

Stationnement

- 📌 Les voitures stationnement à l’entrée et à la sortie des écoles sur les pistes cyclables et les passages piétons. Ce comportement des parents venant chercher leur enfant augmente notamment par leur attitude, le risque d’accidents des autres enfants.
- 📌 Un conseiller est préoccupé par le stationnement massif et saturé, le long de la route du Lac, lors des fêtes du Lac. En effet, un incendie peut se déclarer, du camping du Lac jusqu’à l’esplanade Jean Labat et c’est de plus en plus préoccupant chaque année.
- 📌 Rue Jean Lavigne, le parking est à proximité mais les automobilistes se garent sur les trottoirs.
 - 📌 Les contrôles sur le stationnement des véhicules sont continus dans le centre-ville.

Mauvais comportements

- 📍 Au 1^{er} carrefour, rue Osmin Dupuy, près de l'ancienne gare et après le parking, les automobilistes repartent par le sens interdit. Une signalisation sens unique devrait être posée à l'entrée de la voie.
- 📍 Les équipées de chasse se terminent bien souvent en safaris... 5 à 6 voitures circulent à vive allure et en file indienne dans les sentiers forestiers.
 - 📍 Beaucoup de plaintes suite à cette vitesse excessive et aux manques de respect pour la nature et autrui, d'autant que la circulation est interdite dans le massif forestier.
 - 📍 Les utilisateurs de tonnes ont l'autorisation de circuler jusqu'à 8h du matin.
- 📍 On recommence à voler les tuiles des cabanes dans la forêt.
- 📍 Le camping municipal a subi cet été beaucoup d'incivilités (jets de cailloux sur les toiles de tentes...).
- 📍 Beaucoup de camping sauvage à Laouga à la dernière raquette. Un camion, entre autres, est resté stationné très longtemps.
- 📍 Cet été, plusieurs camping-cars sont, eux aussi, restés de nombreux jours.

Démarchage à domicile

- 📍 Le démarchage à domicile n'est pas interdit, la procédure législative donne un délai de rétractation pour les particuliers.

II. Suivi des demandes des Conseillers (réunion du 26 juin 2017)

Après le boulo-drome, entre La Gemeyre et le poste de secours, le Talus jusqu'à la Paillote est couverte de « Jaugue » ou ajoncs.

📍 *Elagage main - le nettoyage continuera dans l'automne*

L'accès permettant de se rendre à la cabane de la Gemeyre est obstrué par de nombreuses voitures. Il serait souhaitable d'envisager une solution pour protéger cette entrée, soit par des panneaux de stationnement interdit, soit par une barrière.

📍 *Problème estival - A étudier*

Devant le point d'eau de la DFCI, à la cabane d'Arnaud, les voitures stationnent rendant l'accès impossible en cas d'incendie. Demande la sécurisation autour de ce point indispensable.

 *Mise en place de rondins de pins*


De nombreux nids de poule, à l'arrondi de la rue Legouey. Demande le passage du blowpatcher.

 *Fait*

Au stop de la rue Raymond Daugey / Platanes de Castéra, un chêne est mort.

 *Prévu avant fin d'année/en attente nacelle*

Demande la réflexion sur l'aménagement d'un rond-point afin de sécuriser la sortie de l'Hippodrome et diminuer la vitesse de cet axe.

 *Réflexion en cours avec le Conseil Départemental avec le projet Gironde Habitat (40 logements) aux abords de l'Hippodrome.*

Un pin sec incliné, en face à l'Hippodrome, est dangereux.

 *Vu avec le Conseil Départemental*

Trop bas, demande à ce que soit relevé le panneau « Complexe sportif du Clavier » au 20 rue Raymond Sanchez.

 *Fait*

Demande le passage du Karcher, pour enlever des mauvaises odeurs, autour du distributeur de billets.

 *Fait*

Le stop de la sortie de la BA 120 n'est pas respecté, demande le marquage au sol de cet arrêt obligatoire.

 *Une demande devra être adressée à la Base de Cazaux.*

Au niveau du 33 rue Jean Lavigne, un trou dans la chaussée.

 *Fait*

La rue Jean Lavigne, refaite depuis peu de temps est fissurée, demande une expertise.

 *Travaux à venir*

Au 31 rue Jean Lavigne, des vieux chênes sont à élaguer et les herbes très hautes sont à couper.

 *Herbes coupés / Elagage des arbres prévu cet hiver/en attente nacelle.*

Au 40 rue Jean Lavigne, un arbre sur le terrain communal est mort.

 *Fait*












Sur la piste cyclable en amont du camping du lac, des racines remontent. Demande le dessouchage.

 *Courrier au Conseil Départemental*


Rue Osmin Dupuy, avant les restaurants, les plaques de béton de la piste cyclable, s'écartent, se déportent ou se cassent. Demande le recèlement.

 *Vieillessement du béton.*

III. Demandes des conseillers

-  Suite à la demande concernant les plaques de béton de la piste cyclable, rue Osmin Dupuy, deux endroits sont problématiques. Dans le virage au niveau de la 1^{ère} maison et en arrivant au niveau du restaurant Le Voilier.
-  Dans la descente à droit en allant vers la Halte nautique de Cazaux, une borne DFCI est inaccessible par les pompiers, notamment en période estivale.
-  Une remorque sans immatriculation, rue Lanusse, stationnée à mi-trottoir et mi-chaussée est très dangereuse.
-  Un camion bleu est en permanence stationné impasse Lanusse.
-  Demande le passage de la Brigade verte au 17 et 31 rue Jean Lavigne : les haies dépassent sur le trottoir.
-  Rue Daugey, entre le Stop au lotissement Castéra et la rue Marie Dufaure, de nombreux trous dans la chaussée.
-  Les riverains de la rue Orphila se sont plaints qu'un seul côté de trottoir ait été nettoyé.
-  Rue Jean Dagros, Laurey du Lac, 1^{ère} route qui entre en direction de la piste cyclable, un espace vert est très dangereux (entre les 9 et 11 rue Jean Dagros) de très hautes jauges ou ajoncs, secs et inflammables.
-  La piste cyclable du Lac, au niveau des deux virages, de forts écoulements de sable, un empierrement ou des planches les arrêteraient.
-  M. LAFON souhaiterait un encart dans un prochain magazine municipal pour expliquer la forêt usagère (ramassage du bois mort, bois d'œuvre, etc.).
-  Le panneau lumineux de l'Hippodrome est très puissant. Il est demandé qu'il soit éteint dès la nuit tombée afin de ne pas éblouir les automobilistes.

Interdiction utilisation des produits phytosanitaires

-  Une demande est faite auprès des conseillers de quartier pour être des relais de l'information relative à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble des dix communes du Bassin d'Arcachon depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette information a été donnée sur le dernier magazine municipal.

Vous pouvez consulter sur le site du SIBA, la démarche **zéro pesticide** dans les dix communes du Bassin d'Arcachon.

Madame Monique GUILLON remercie les membres du Conseil de quartier de Cazaux de leur participation. La réunion prend fin à 19h30.

 Prochaine réunion du Conseil de quartier CAZAUX

Mercredi 22 novembre 2017

18h - Mairie de Cazaux